

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (SWAP DE CHANGE (FX SWAP))

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Swap de change Négociation de gré à gré
Initiateur du PRIIP :	Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (Spuerkeess)
Site Web du fabricant :	http://www.spuerkeess.lu
Numéro de téléphone :	Appelez le (+352) 4015-5270 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg)
Créé le :	5 décembre 2022

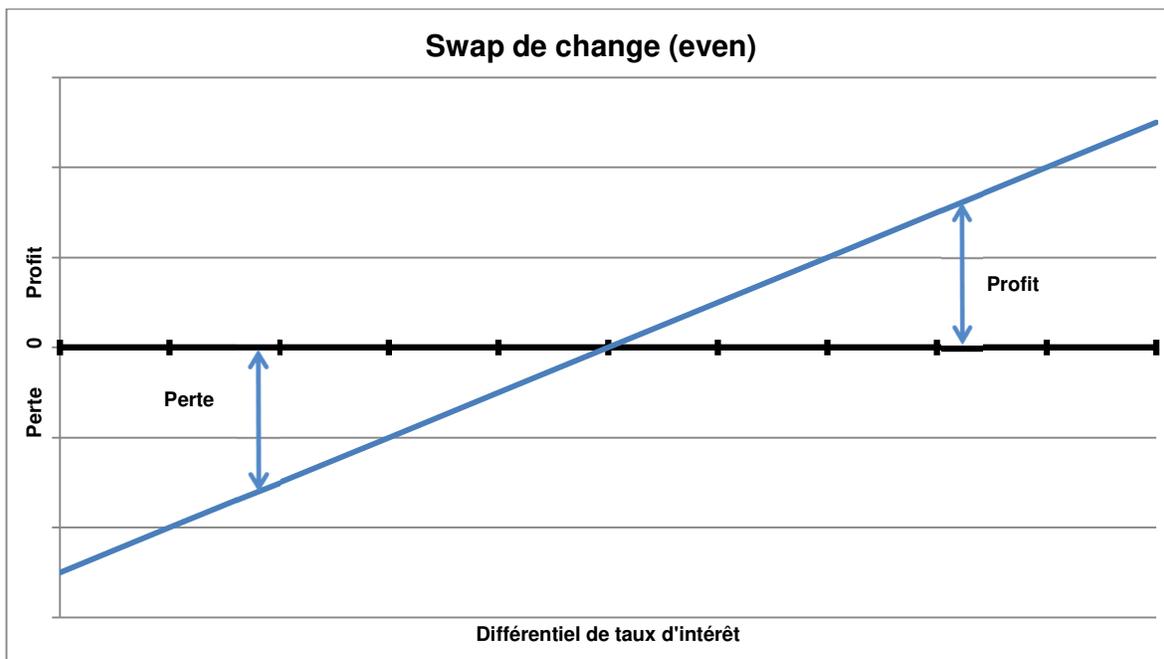
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :	Swap de change négocié de gré à gré
Objectif :	Un swap de change est un achat et une vente simultanés de montants identiques d'une devise en contrepartie d'une autre à deux dates de valeur différentes. Par conséquent, un swap de change a deux volets, à savoir une opération au comptant et une opération à terme, qui se compensent l'un l'autre relativement aux montants en devise 1 achetés (vendus) et vendus (achetés) en contrepartie de la devise 2. L'opération au comptant est réglée selon le taux au comptant, et l'opération à terme est réglée selon le taux à terme.
Investisseurs de détail visés :	Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs de détail qui : <ul style="list-style-type: none"> • partagent l'avis exprimé sur les performances futures du sous-jacent ; • recherchent de la croissance et non des revenus ; • sont prêts et capables de supporter une perte potentielle ; • disposent d'un horizon d'investissement à court terme ; • disposent de connaissances approfondies et d'une vaste expérience avec ces types d'instruments et les marchés pertinents.
Durée :	Le produit présente la structure suivante en termes d'échéances : <ul style="list-style-type: none"> • Le présent document d'informations clés couvre toutes les dates d'échéance possible jusqu'à 1 an. • L'initiateur du PRIIP n'est pas autorisé à résilier le contrat de manière unilatérale. • À la date d'échéance, le contrat sera dénoué par les deux parties contractantes. Les deux parties doivent accepter la livraison des devises selon le cours prédéterminé.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE						
Risque le plus faible						Risque le plus élevé
← 1	2	3	4	5	6	7 →
						
<p>L'indicateur de risque synthétique constitue un guide du niveau de risque d'un produit par rapport à d'autres produits. Il montre dans quelle mesure le produit sera susceptible de se déprécier en raison de fluctuations sur les marchés ou parce que l'initiateur du PRIIP ou nous ne sera/serons pas en mesure de vous payer. Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 7 sur 7, à savoir la catégorie de produits représentant le risque le plus élevé. Cela porte les pertes potentielles découlant des futures performances à un niveau très élevé. Soyez conscient du risque de change lorsque le produit est exprimé dans une devise autre que votre devise de base. Dans ce cas, vous recevrez vos paiements dans une devise différente ; le rendement final que vous obtiendrez dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Le risque de change n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. Lors de la négociation des modalités du contrat à terme, notamment des dispositions relatives à la garantie, soyez conscient du risque de liquidité résultant de l'absence d'un marché secondaire. Il est possible que vous ne puissiez pas vendre (mettre fin à) votre produit facilement ou que vous le vendiez (y mettiez fin) à un prix ayant un impact significatif sur votre rendement. Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché ; il est donc possible que vous perdiez tout ou partie de votre investissement</p>						



Le présent graphique montre les performances potentielles de votre investissement. Vous pouvez le comparer avec les graphiques des gains d'autres produits dérivés.

Le graphique montre une palette de revenus possibles et n'indique pas avec exactitude ce que vous pourriez recevoir. Le montant que vous recevrez pourra varier en fonction de l'évolution du sous-jacent. Pour chaque valeur du sous-jacent, le graphique montre le bénéfice ou la perte qui serait engendré(e) par le produit. L'axe horizontal montre les divers valeurs possibles du différentiel de taux d'intérêt à la date d'échéance, et l'axe vertical montre la perte ou le bénéfice correspondant(e).

La conclusion d'une opération de swap even neutralise le risque de change pour un certain montant en devise 1. En revanche, en raison de l'écart entre les taux d'intérêt, l'investisseur subira un risque de change au titre de la différence au niveau des montants du volet au comptant et du volet à terme en devise 2. Par conséquent, la perte maximale dépend du comportement des taux d'intérêt en devise 1 par rapport aux taux d'intérêt en devise 2.

Les chiffres indiqués comprennent les coûts de fabrication du produit en lui-même, mais n'incluent pas les honoraires que vous versez à votre conseiller ou distributeur. Les chiffres ne prennent pas en compte votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous percevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg étant partie prenante dans le contrat, le client détient un risque de contrepartie vis-à-vis de la Banque, en tant qu'initiateur du PRIIP. Le client pourrait faire face à une perte financière due à la défaillance de l'initiateur du PRIIP. Il convient également de noter qu'une perte potentielle n'est pas couverte par un système de compensation ou de garantie des investisseurs.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

L'établissement financier qui vous vend ce produit ou vous conseille peut vous facturer d'autres frais. Le cas échéant, il vous fournira des informations relatives à ces frais et vous présentera les répercussions de l'ensemble des frais sur votre investissement au fil du temps.

Scénario : swap de change pour une contre-valeur de EUR 100.000,00

	Si le produit vient à échéance après 1 an	Si le produit vient à échéance après 2 ans
Coûts totaux	EUR 400,00	EUR 400,00
Incidence des coûts totaux sur EUR 100.000,00 par an	0,40%	0,20%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous présente :

- les répercussions des différents types de frais sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir à terme ;
- la signification des différentes catégories de frais.

FRAIS			
Frais ponctuels	Coûts d'entrée	0,40%	Commission de 0,40%, avec un minimum de EUR 150,00.
	Coûts de sortie	0,00%	Répercussions des coûts de sortie de votre investissement lorsque celui-ci vient à échéance.
Frais récurrents	Autres frais récurrents	0,00%	Répercussions des frais facturés chaque année au titre de la gestion de vos investissements.
Frais accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'utilité et la période de détention recommandée concomitante des contrats de swap de change dépendent largement des besoins du client en termes de performance des devises, à des fins de couverture ou de spéculation.

Afin de retirer des fonds avant la date d'échéance du contrat, le client serait tenu de conclure une opération compensatoire.

Une telle opération compensatoire est possible à tout moment et est constituée d'une opération opposée à l'opération initiale. Cette seconde opération engendrera des coûts supplémentaires. À l'égard du client, le résultat global de ces deux opérations dépendra des conditions du marché dans lesquelles chacune d'elle a été réalisée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Les réclamations à propos du produit, de la conduite de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg ou de l'établissement financier qui vous vend le produit ou vous conseille doivent être adressées à Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, Service Compliance, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg ou à reclamations@spuerkeess.lu.

Vous trouverez un lien vers la section « Réclamations » du site Web de Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à l'adresse suivante : <https://www.spuerkeess.lu/fr/particuliers/infos-aide/reclamation/>.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez également d'autres informations pertinentes sur le site Web de la Banque : www.spuerkeess.lu.